

Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F 16036 mis en œuvre dans le cadre de la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur la période 2016-2017

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoît Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	François Blanc
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

• conseillers excusés : 5

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

Bureau du 23 mars 2017

délibération n° 042-17

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F 16036 mis en œuvre dans le cadre de la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur la période 2016-2017**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) contribue par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement et de prestations spécifiques à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle.

A ce titre, et conformément aux objectifs du protocole d'accord du PLIE 2015-2020, un marché de type « coaching emploi » à l'attention des seniors et des chômeurs de très longue durée (c'est-à-dire inscrits à Pôle emploi depuis plus de 24 mois) a été attribué au prestataire CPRO Centre de progrès pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2017 avec la possibilité d'un renouvellement d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le marché prévoit la mise en place de deux sessions annuelles d'une durée de 6 mois pour 10 à 12 participants du PLIE dont l'employabilité a besoin d'être renforcée au regard de leur âge, de leur durée d'inactivité mais aussi au vu de l'évolution des compétences demandées par les entreprises et de la réalité du marché de l'emploi.

Depuis le démarrage du marché (1^{er} juillet 2016), deux sessions de la Job action ont été mises en place :

- l'une en septembre 2016 pour 14 participants du PLIE âgés de plus de 45 ans,
- l'autre fin janvier 2017 avec seulement 4 participants seniors. En effet, il n'a pas été possible de proposer à plus de personnes cette prestation, faute de profils correspondant aux prérequis de l'action.

Cette situation a été évoquée en comité technique du PLIE le 26 janvier 2017, et il a paru nécessaire de pouvoir élargir cette prestation à tout participant du PLIE quel que soit son âge et quelle que soit sa durée d'inscription à Pôle emploi, dès lors qu'il s'agit de participants prêts à s'engager dans une démarche active de recherche d'emploi et en capacité d'intégrer rapidement un emploi de droit commun.

Il est donc proposé de faire évoluer par un avenant la définition du public ciblé initialement par le marché F16036, sachant que la cible des seniors restera prioritaire. Cette proposition est cohérente avec l'objectif d'accompagner le plus grand nombre de participants du PLIE vers l'emploi durable et ainsi d'optimiser les places offertes dans le cadre de ce marché.

Il est précisé que cette ouverture à un plus large public ne modifiera pas le prix du marché ni ne bouleversera l'économie du marché puisque le nombre de sessions et les indicateurs de paiement stipulés dans le cahier des charges resteront les mêmes.

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts de Chambéry métropole-Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville et notamment en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 055-16 du Bureau du 3 mars 2016 relative au lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des actions faisant l'objet de la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi pour les années 2016-2017,

Vu le protocole d'accord du PLIE 2015-2020 signé le 22 décembre 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché F16036 « coaching emploi pour les seniors et les demandeurs d'emploi très longue durée » afin d'ouvrir ce marché à tout participant du PLIE en capacité de répondre aux objectifs de la prestation,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 042-17

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché F 16036 mis en œuvre dans le cadre de la programmation du Plan local pour l'insertion et l'emploi sur la période 2016-2017

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe : Avenant n° 1 au marché F16036;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19251H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19251H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2017

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2017